



COMMUNE D'YVETOT

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le comptable public dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

## Note de présentation du compte administratif 2023

### 1. La section de fonctionnement du budget principal

#### 1.1 Résultats de fonctionnement pour l'année 2023

Recettes de fonctionnement	16 900 878,03 €
Dépenses de fonctionnement	- 15 523 622,24€
Résultats de l'année 2023	1 377 255,79 €
Excédent de fonctionnement reporté de l'année 2022	+ 1 745 167,92 €
Résultats 2023 cumulé	3 122 423,71 €

#### 1.2 Analyse

##### A. Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

##### Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 3 298 952,10 €. On observe une augmentation de 8,20 % par rapport à 2022 . Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des dépenses

d'énergie (+47 902 €), des achats de fournitures pour la réalisation de travaux en régie (+64 647 €), des denrées alimentaires (+31 215 €) et des dépenses d'entretien de voiries (+45 258 €).

### **Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 8 189 268,63 € pour l'année 2023. Elles étaient de 7 854 937,02 € en 2022. L'augmentation entre 2022 et 2023 s'explique principalement par la hausse du point d'indice de 1,5 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023, la hausse du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de 1,83 % et au 1<sup>er</sup> mai 2023 de 2,22 % ainsi que la revalorisation du régime indemnitaire des agents.

### **Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe notamment les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs, la subvention versée au CCAS, le forfait communal versée à l'école privée St-Michel, les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes. Ces charges s'élèvent à 3 125 026,01 €.

En 2023, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de 332 691 €. La subvention au CCAS s'est élevée à 1 144 564 €.

### **Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 198 861,28 €. Elles étaient de 128 194,36 € en 2022. L'augmentation des charges en 2023 résulte de la hausse du stock de la dette et de l'augmentation des taux d'intérêts.

### **Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Elles concernent notamment des annulations de titres sur exercices antérieurs ainsi que des aides diverses (aides aux vacances, aide pour destruction de nids de frelons asiatiques) pour un montant de 15 854,48 €.

## **Récapitulatif des dépenses réelles de fonctionnement**

Chapitres	intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation
011	Charges à caractère général	3 048 946,89 €	3 298 952,10 €	8,20 %
012	Charges de personnel	7 854 937,02 €	8 189 268,63 €	4,26 %
014	Atténuation de produits	17 511,00 €	17 486,00 €	-0,14 %
65	Autres charges de gestion courante	2 974 670,01 €	3 125 026,01 €	5,05 %
66	Charges financières	128 194,36 €	198 861,28 €	55,12 %
67	Charges exceptionnelles	61 648,66 €	15 854,48 €	-74,28 %
68	Dotations aux provisions	25 810,13 €	0,00 €	-100,00 %
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>14 111 718,07 €</b>	<b>14 845 448,50 €</b>	<b>5,20 %</b>

## **B. Les recettes de fonctionnement :**

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine.

### **Les atténuations de charges (chapitre 013)**

Il s'agit de remboursement d'indemnités journalières des agents en arrêts maladie pour un montant de 191 606,41 € en 2023. Il était de 204 356,45 € en 2022.

### **Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)**

Les produits proviennent principalement :

- du remboursement du personnel mis à disposition aux budgets annexes pour 388 840,32 € ;
- des redevances funéraires et les concessions des cimetières pour 83 572,30 € ;
- des recettes des cantines scolaires pour 149 546,21 € ;
- des recettes de l'accueil de loisirs pour 119 315,85 € ;
- des redevances d'occupation du domaine public communal pour 32 799,54 € ;
- du remboursement par la CCYN des charges liées au bâtiment de l'office de tourisme, le remboursement du carburant pris pour les vikibus et les frais de personnel pour l'office de tourisme et le service transport pour 72 930,84 € ;
- des recettes d'inscriptions aux cours et stages organisés par la galerie Duchamp pour 25 476 € ;
- des recettes de la billetterie de la patinoire (10 646 €) ;

- des recettes des activités et abonnements de la Maison de Quartiers pour 14 136,79 € dont 11 941,50 € de recettes sur l'évènement Yvetot Cosgame Show.

### **Les impôts et taxes (chapitre 73)**

Les impôts et taxes s'élèvent à 10 253 554,46 €.

Concernant la fiscalité directe locale, les taux d'imposition communaux sont :

Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et les logements vacants) : 20,80 %

Taxe sur le foncier bâti : 54,65 %

Taxe sur le foncier non bâti : 83,70 %

L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de 7,1 % de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations.

	CA 2021	CA 2022	CA 2023
73111 – Taxes foncières et d'habitation	6 098 277,00 €	6 919 834,00 €	7 570 128,00 €
Variation en pourcentage		13,47 %	9,40 %
Variation en valeur		821 557,00 €	650 294,00 €

Le chapitre 73 regroupe également :

- la taxe sur les friches commerciales et les rôles supplémentaires (39 371 €)
- l'attribution de compensation versée par la CCYN (1 819 686,39 €)
- le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) (75 732 €)
- le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) (140 628 €)
- les droits de place (58 401,83 €) et la redevance taxi (1 213,65 €)
- la taxe de consommation finale d'électricité (358 910,62 €)
- la taxe locale sur la publicité extérieure (94 274,49 €)
- la taxe additionnelle aux droits de mutation (579 780,08 €).

### **Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)**

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante :

Dotation Globale de Fonctionnement	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Dotation forfaitaire	2 000 890 €	1 981 596 €	1 963 318 €
Dotation de solidarité urbaine	1 727 449 €	1 751 751 €	1 775 377 €
Dotation nationale de péréquation	252 082 €	231 788 €	185 960 €
<b>Total DGF</b>	<b>3 980 421 €</b>	<b>3 965 135 €</b>	<b>3 924 655 €</b>

Le chapitre 74 regroupe également le fonds de compensation de TVA sur les dépenses de fonctionnement, les participations des différents organismes (Région, Département, CCYN, CAF...), la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, l'attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, les compensations d'exonération de taxe foncière ainsi que la dotation de recensement et la dotation pour les titres sécurisés.

### **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Il s'agit notamment des loyers encaissés et de la redevances de la DSP pour le crématorium.

Le montant de ce chapitre s'élève à 97 971,16 €.

### **Les produits financiers (chapitre 76)**

Le montant des produits financiers est de 2 177,77 €. Il s'agit principalement des dividendes versés par SEMINOR.

### **Les produits exceptionnels (chapitre 77)**

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 61 978,40 €. Il correspond à l'annulation de mandats sur exercices antérieurs, à des cessions (46 997,22 €) ainsi que des produits exceptionnels divers tels que le

reversement du produit de la revente des métaux précieux récupérés lors des crémations ou encore des remboursements d'assurance suite à des dégradations.

### **Atténuations de charges (chapitre 013)**

Le remboursement des frais de personnel s'est élevé à 191 606,41 €. Ces sommes concernent le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie.

## **Récapitulatif des recettes réelles de fonctionnement**

Chapitres	intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation
013	Atténuations de charges	204 356,45 €	191 606,41 €	-6,24 %
70	Produits des services	858 500,92 €	919 290,21 €	7,08 %
73	Impôts et taxes	10 253 554,46 €	10 738 126,06 €	4,73 %
74	Dotations et participations	4 670 630,46 €	4 723 694,41 €	1,14 %
75	Autres produits (dont loyers)	88 953,37 €	97 971,16 €	10,14 %
76	Produits financiers	2 169,77 €	2 177,77 €	0,37 %
77	Produits exceptionnels	31 941,73 €	61 978,40 €	94,04 %
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>16 110 107,16 €</b>	<b>16 734 844,42 €</b>	<b>3,88 %</b>

## **2. La section d'investissement du budget principal**

### **2.1 Résultat**

Investissement	Déficit reporté de 2022 :	89 861,08 €
	Titres émis en 2023 :	2 872 034,21 €
	Mandats émis en 2023 :	3 154 270,82 €
	<b>Résultat d'investissement de l'exercice :</b>	<b>-282 236,61 €</b>
	<b>Résultat d'investissement cumulé avant Restes à réaliser :</b>	<b>-372 097,69 €</b>
	RAR en Recettes :	82 093,80 €
	RAR en Dépenses :	576 845,05 €
	<b>Résultat de la section d'investissement :</b>	<b>-866 848,94 €</b>

### **2.2 Analyse**

#### **Les dépenses d'investissement :**

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

#### **Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de 1 068 726,28 € en 2023.

La dette communale présente un encours de 9 602 227 € au 31/12/23 sur le budget principal.

#### **Dépenses d'équipement (chapitre 20,204,21 et 23)**

En 2023, les dépenses d'équipement se sont élevés à 1 855 183,63 €.

Les principaux investissements réalisés en 2023 sont les suivants :

Subvention d'équipement versée au budget Salles Municipales	365 000,00 €
Travaux d'accessibilité sur divers bâtiments publics (Phase 1)	350 988,73 €
Reconstruction des ateliers municipaux (2eme phase)	267 464,29 €
Remplacement des menuiseries à l'école Cahan-Lhermitte	161 178,00 €
Interventions sur des effondrements de terrains (Rue Rodin, centre de secours)	102 246,00 €
Travaux sur l'éclairage public (rue des Fonds)	71 972,76 €
Travaux au manoir du Fay	62 838,03 €
Travaux de voirie – sécurisation et marquages au sol	54 620,22 €
Acquisition de matériel pour les services techniques municipaux	48 472,08 €

Acquisition de matériel informatique, de téléphonie et de logiciels	45 996,49 €
Travaux de mise en sécurité et accessibilité de l'Église St-pierre	37 653,08 €
Plantation d'arbres	34 248,00 €
Acquisition de mobilier urbain	29 005,20 €
Travaux divers aux ateliers municipaux	28 312,33 €
Extension du réseau électrique rue Frédéric Bérat	25 302,47 €
Acquisition de matériel pour les cantines et les écoles	24 591,65 €
Subvention d'équipement versée au CCAS – Travaux crèche	19 852,02 €
Travaux assainissement pluvial	18 300,00 €
Construction d'un skate parc en béton	17 826,24 €
Acquisition columbariums - cimetière du Fay	14 076,00 €
Acquisitions de jeux extérieurs pour enfants	12 261,00 €

### Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2023, les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 133 961,65 €. Elles comprennent :

- Des subventions d'investissement reçues pour 298 637 € (chapitre 13) qui émanent de l'État (DRAC, DETR, Fonds Barnier), de la Région et du Département ;
- Du FCTVA pour 634 770 € ;
- De la taxe d'aménagement pour 199 832 € ;
- De notre excédent de fonctionnement capitalisé (1068) lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 1 000 000 €.

## 3. Les données synthétiques du compte administratif

### 3.1 Résultats consolidés

Les résultats consolidés reprennent les écritures comptables du budget principal et des budgets annexes (salles municipales, publication, spectacles). Ces résultats sont les suivants :

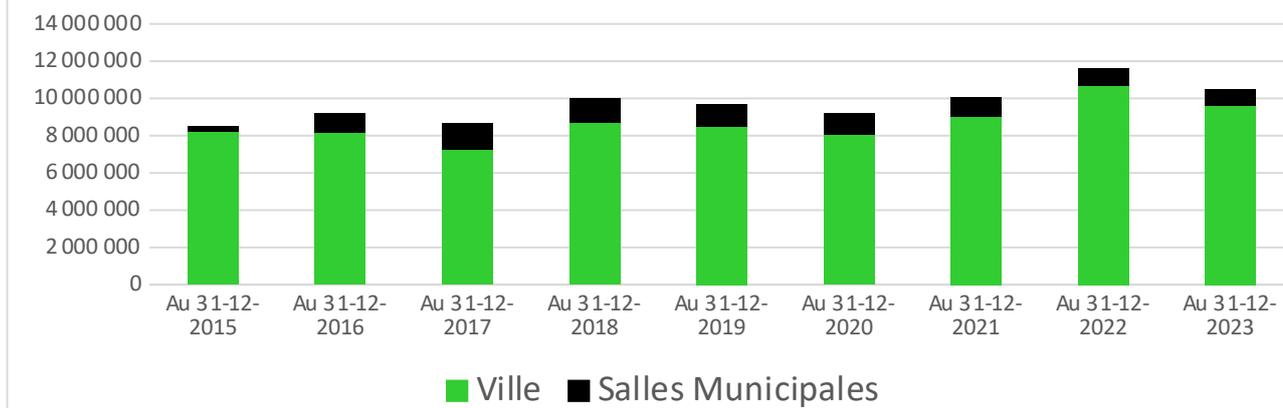
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	5 941 602,20	3 765 525,89	621 787,01	1 554 289,30
RECETTES	5 941 602,20	3 349 434,37	120 002,84	2 472 164,99
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
DEPENSES	19 537 163,81	16 321 943,65	0,00	3 215 220,16
RECETTES	19 537 163,81	19 752 483,86	0,00	-215 320,05
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>25 478 766,01</b>	<b>20 087 469,54</b>	<b>621 787,01</b>	<b>4 769 509,46</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>25 478 766,01</b>	<b>23 101 918,23</b>	<b>120 002,84</b>	<b>2 256 844,94</b>

### 3.2 Encours de la dette

L'encours de dette a évolué de la manière suivante :

Encours de dette	Au 31-12-2019	Au 31-12-2020	Au 31-12-2021	Au 31-12-2022	Au 31-12-2023
Ville	8 462 178	8 055 062	9 007 372	10 670 954	9 602 227
Salles Municipales	1 217 000	1 127 500	1 038 000	948 500	859 000
<b>Total</b>	<b>9 679 178</b>	<b>9 182 562</b>	<b>10 045 372</b>	<b>11 619 454</b>	<b>10 461 227</b>

## Evolution de l'encours de dette



La ville n'a pas souscrit de nouvel emprunt en 2023 permettant à la collectivité de se désendetter de 1 158 226 €.

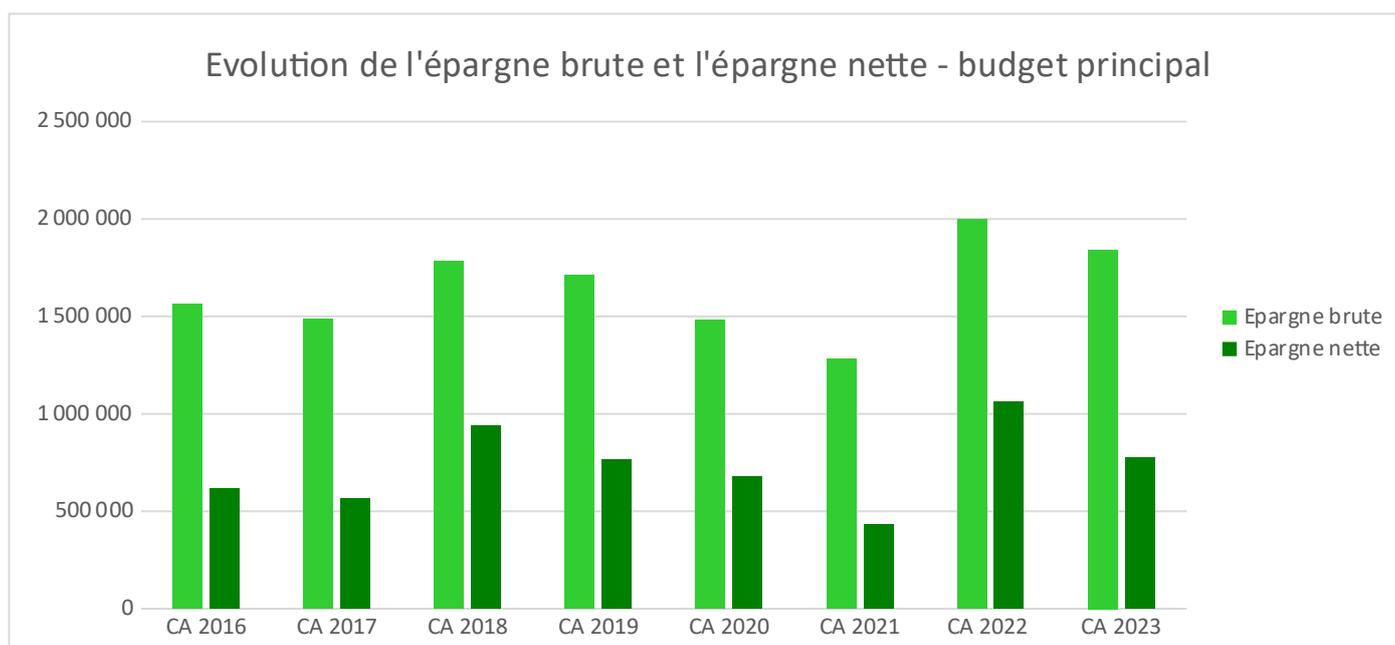
Au 31/12/2023, le taux moyen de la dette est de 2,28 %. L'ensemble de la dette est classé 1 A sur la charte de Gissler (charte de bonne conduite), c'est-à-dire qu'elle ne présente pas de risque particulier.

La dette est composée de 21 lignes d'emprunt :

- 7 lignes sont à taux variable indexé sur l'euribor 3 mois pour un capital restant dû au 31/12/2023 de 1 943 156 €, soit 18,6 % de l'encours total. Le taux moyen constaté sur ces emprunts au 31/12/2023 est de 4,81 %. Il s'agit d'un taux en hausse puisqu'il se situait à 0,55 % au 31/12/2021.
- 14 produits sont à taux fixe pour un capital restant dû de 8 518 071 €, soit 81,4 % de l'encours total. Les taux varient de 0,54 % pour l'emprunt contracté en 2020 à 3,92 % pour un emprunt plus ancien. Le taux moyen de ces emprunts s'élève à 1,70 %.

### 3.3 Evolution de l'épargne brute et de l'épargne nette du budget principal

L'épargne brute est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle représente le socle de la richesse financière. L'épargne nette est l'épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée. Sur l'exercice 2023, l'épargne brute s'élève à 1 842 399 € et l'épargne nette à 773 672 €.



### 3.4. Capacité de désendettement de la Ville - budget principal

Fin 2023, la capacité de désendettement de la Ville d'Yvetot se situe à 5,21 années, bien en dessous du ratio imposé par la loi de programmation 2018-2022 (13 ans). Cela signifie que la Ville pourrait rembourser l'encours de sa dette en 5,21 années si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

Capacité de désendettement retraité - Budget principal  
Ville

